Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251124-D202509101BIS-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 22/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2025/09/101

Séance du 28 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, Philippe BARGAIN, Claude PIEL, Julien DESSA conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur David HENTZIEN.

Était absente : Fabienne SAVATIER

Ayant donné pouvoir : Monsieur David HENTZIEN à Didier GUERIN.

DELIBERATION 2025/09/101 : COMMUNAUTE DE COMMUNES- APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024.

Rapporteur : Alain Lefeuvre

CONTEXTE : *La présente délibération a pour objet l'approbation du rapport d'activité de la communauté de communes de Brocéliande. Ce rapport, qui retrace les actions et les réalisations de la communauté de communes au cours de l'année écoulée, est un document essentiel pour la transparence et la communication avec les communes membres. Il permet de rendre compte des initiatives menées et des résultats obtenus, conformément aux obligations légales et réglementaires.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-39 et suivants ;

Considérant que le rapport d'activité de la communauté de communes de Brocéliande est un document essentiel pour la transparence et la communication avec les communes membres ;

Considérant que ce rapport permet de rendre compte des actions et des réalisations de la communauté de communes au cours de l'année écoulée ;

Considérant que la présentation de ce rapport est conforme aux obligations légales et réglementaires ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE le rapport d'activité de la communauté de communes de Brocéliande.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251124-D202509101BIS-DE

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Philippe BARGAIN